

AFFLELOU

Société par actions simplifiée au capital de 135.541.020,10 euros
Siège social : Tour Trinity – 1 bis, Esplanade de la Défense – 92400 Courbevoie
751 095 712 RCS Nanterre
(la "**Société**")

**EXTRAIT DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 16 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juillet,

les associés de la Société (les "**Associés**"), ont pris, à l'unanimité, par acte sous seing privé, les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci-après, conformément aux stipulations des statuts de la Société (les "**Statuts**") :

1. [...];
2. [...];
3. Adoption des statuts refondus article par article puis dans leur ensemble ;
4. Nomination de Monsieur Laurent Afflelou et Monsieur Lionel Afflelou en qualité de membres du conseil d'administration de la Société ; et
5. Pouvoirs pour les formalités légales.

Les sociétés Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés, co-commissaires aux comptes titulaires de la Société, régulièrement informées de l'ordre du jour des présentes, n'ont pas formulé de commentaire particulier.

[...]

Ceci étant rappelé, les Associés (i) reconnaissent, en tant que de besoin, avoir été pleinement et utilement informés des présentes décisions et disposer de l'ensemble des informations leur permettant de se prononcer sur les présentes décisions, conformément à la loi, aux règlements et aux Statuts, (ii) renoncent, le cas échéant, à tout délai et forme de convocation conformément aux dispositions légales et aux stipulations statutaires applicables à la Société, et (iii) prennent les décisions suivantes.

*

* *

PREMIÈRE DÉCISION

[...]

DEUXIÈME DÉCISION

[...]

TROISIÈME DÉCISION

Adoption des Statuts Refondus article par article puis dans leur ensemble

Les Associés,

connaissance prise (i) des Statuts ; (ii) du rapport du Président ; (iii) du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration en date du 25 juin 2025 ; et (iv) du projet de Statuts Refondus,

approuvent le projet de Statuts Refondus article par article puis dans son intégralité,

décident d'adopter les Statuts Refondus, dont un exemplaire est joint en Annexe.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

QUATRIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur Laurent Afflelou et Monsieur Lionel Afflelou en qualité de membres du conseil d'administration de la Société

Les Associés,

connaissance prise (i) des Statuts Refondus ; (ii) du rapport du Président ; et (iii) des Lettres d'Acceptation des Fonctions de Membre du Conseil d'Administration,

décident de nommer en qualité de nouveaux membres du Conseil d'Administration, pour une durée de six (6) ans expirant dans les conditions stipulées dans les Statuts Refondus adoptés au titre de la décision précédente :

- **Monsieur Laurent Afflelou**, né le 23 janvier 1972 à Bordeaux (France), de nationalité française, et demeurant pour les besoins des présentes Tour Trinity – 1 bis, Esplanade de la Défense – 92400 Courbevoie, et
- **Monsieur Lionel Afflelou**, né le 23 octobre 1974 à Bordeaux (France), de nationalité française, et demeurant pour les besoins des présentes Tour Trinity – 1 bis, Esplanade de la Défense – 92400 Courbevoie,

décident que cette nomination prendra effet à l'issue des présentes,

prennent acte que ces derniers ont d'ores et déjà fait savoir par avance qu'ils acceptaient les fonctions de membres du Conseil d'Administration qui leur seraient confiées et qu'ils ne sont frappés par aucune mesure, ni disposition législative ou réglementaire susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

CINQUIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités légales

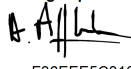
Les Associés **donnent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait des présentes à l'effet de remplir toutes formalités légales requises.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait lequel a été signé électroniquement par le Président par le biais du prestataire de services DocuSign (www.docusign.com) conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil. Les Associés reconnaissent à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et que celle-ci confère date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service DocuSign (www.docusign.com).

Signé par :

F36EEE5C31644C4...

Monsieur Anthony Afflelou